

volonté politique nécessaire pour que se concrétisent les offres de ces deux organismes.” Mais jusqu’à présent, les réactions de ces pays ont varié. Il faut encore plus de détermination pour faire progresser les négociations.

D’autres participants ont convenu qu’il était essentiel que les pays d’Amérique centrale se consultent davantage et régulièrement, mais qu’il existe par contre des problèmes de dépendance très difficiles à régler. Cette fois encore, on a répété, qu’il fallait un appui plus solide de la part des pays tiers et des organismes multilatéraux. Un délégué a souligné qu’il fallait aussi que les médias de la région informent mieux la population sur les questions centraméricaines et il a suggéré que des tierces parties leur apportent une aide technique à cet égard. Un participant d’Amérique centrale a conclu en citant les paroles prononcées plus tôt par un de ses collègues: “Ne nous laissez pas tout seuls entre les mains d’un allié puissant.”

Tout en étant d’accord avec l’orientation générale et l’esprit des idées formulées au cours de la discussion et des séances précédentes, deux délégués latino-américains ont tenu à faire une mise en garde contre la “prolifération des groupes d’appui” et le “chevauchement des propositions”. Les pays d’Amérique centrale doivent se prononcer eux-même sur la formation de ces groupes. Les parties extra-régionales devraient d’abord et avant tout se concentrer sur les mécanismes de vérification”. C’est là un thème qui figure au programme du groupe de Contadora et qui sera abordé à Esquipulas. La collectivité internationale doit “appuyer les propositions régionales”.

Rôles des organismes non gouvernementaux (ONG)

Les ONG canadiens ont pris une part active au débat sur la politique du Canada à l’égard de l’Amérique centrale; ils ont également appuyé les initiatives de groupes homologues dans cette région. Différents représentants d’ONG ont exposé leur *modus operandi* et les principes qu’ils préconisent.

En ce qui concerne la protection des droits de la personne, les ONG canadiens respectent les normes reconnues à l’échelle internationale “sans entrer dans des débats idéologiques”. Ils se penchent sur des cas réels, individuels ou collectifs, et ils analysent dans quelle mesure les organismes politiques tiennent compte des droits de la personne dans leurs points de vue et leurs actes. Ainsi, un représentant de l’Église Unie du Canada s’est rendu dernièrement au Nicaragua où il s’est entretenu avec l’évêque Vega et d’autres membres du clergé. En se basant sur des études et des échanges de ce genre, les ONG canadiens arrivent à des conclusions différentes de celles du gouvernement Reagan en ce qui concerne le respect des droits religieux au Nicaragua. “Notre travail, a